

Didier PELLIEUX

Expert-comptable inscrit au Tableau de l'Ordre de la Région Paris Ile-de-France

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

ASSOCIATION COMPETENCES EMPLOI

Siège Social : 10 avenue Salvador Allende

93170 SEVRAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

144 rue de Courcelles 75017 PARIS

Tél : 01 46 22 16 20

Fax : 09 71 70 20 32

SIREN : 337 535 983

N° TVA intracommunautaire : FR 32 337 535 983

Acceptant le règlement par chèque en qualité de Membre d'une association agréée

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Aux membres de l'Association COMPETENCES EMPLOI

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association COMPETENCES EMPLOI relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombe en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'Association COMPETENCES EMPLOI

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association COMPETENCES EMPLOI sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 25 juin 2018



Didier PELLIEUX
Commissaire aux comptes

ANNEXE AU RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne*
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	1 500	844	656	1 031	375	36.36
	Autres immobilisations corporelles	65 916	63 358	2 557	4 140	1 583	38.23
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	239		239	239		
Total I		67 655	64 202	3 453	5 411	1 958	36.18
Comptes de liaison Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	728 602		728 602	758 150	29 547	3.90
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement	16 000		16 000	16 000		
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	181 378		181 378	225 997	44 619	19.74
	Charges constatées d'avance (3)	2 652		2 652	2 963	311	10.48
	Total III	928 633		928 633	1 003 110	74 477	7.42
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		996 288	64 202	932 086	1 008 520	76 435	7.58

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	15 013	15 013		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	199 538	192 576	6 962	3.62
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	34 610	6 962	27 648	397.10
	Autres fonds associatifs				
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	249 161	214 551	34 610	16.13
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison				
	Provisions pour risques	194 528	70 802	123 726	174.75
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		15 052	15 052	100.00
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	194 528	85 855	108 673	126.58
DETTES (I)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 193	23 205	5 013	21.60
	Dettes fiscales et sociales	101 513	118 064	16 551	14.02
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	368 691	566 845	198 154	34.96
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	488 396	708 114	219 718	31.03
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		932 086	1 008 520	76 435	7.58

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

488 396 708 114

SECMER

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	897	870	774	831	123 038	15.88
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	22	029	63	207	41 178	65.15
Collectes						
Cotisations						
Autres produits		10	38	522	38 512	99.97
Total I	919	909	876	561	43 348	4.95
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	183	629	129	690	53 939	41.59
Impôts, taxes et versements assimilés	25	161	28	282	3 121	11.04
Salaires et traitements	397	571	462	435	64 864	14.03
Charges sociales	163	685	184	248	20 563	11.16
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1	958	4	031	2 073	51.43
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions	123	726	4	000	119 726	NS
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	1	875	41	368	39 492	95.47
Total II	897	605	854	053	43 552	5.10
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	22	304	22	508	204	0.91
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		233		370	137	37.07
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		233		370	137	37.07
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions				16	16	100.00
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI				16	16	100.00
2. Résultat financier (V-VI)		233		354	121	34.20
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		22 537		22 862	325	1.42
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 923		758	2 165	285.62
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII		2 923		758	2 165	285.62
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		2 923		758	2 165	285.62
Impôts sur les bénéfices (IX)		56		89	33	37.08
Total des produits (I+III+V+VII)		920 142		876 931	43 211	4.93
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		900 584		854 916	45 668	5.34
Solde intermédiaire		19 558		22 015	2 457	11.16
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		15 052			15 052	
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				15 052	15 052	100.00
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		34 610		6 962	27 648	397.10

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

SECMER

*85 Ave des Nations
BP 81042 VILLEPINTE
93420 VILLEPINTE
01 43 83 70 60*

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Produits à recevoir	8
Détail des produits à recevoir	9
Charges à payer	9
Détail des charges à payer	10
Charges et produits constatés d'avance	10
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	10
Engagement en matière de pensions et retraites	10

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les charges supplétives assumées par la Mairie se Sevran restent les mêmes que l'année précédente et concernent :

-Mise à disposition d'un local communal : 78 000.00€

-Dépenses de fonctionnement :
entretien, téléphone, eau, électricité, téléphonie : 14 406.45 €

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 500		
Installations générales agencements aménagements divers	1 634		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	64 282		
TOTAL	67 416		
Prêts, autres immobilisations financières	239		
TOTAL	239		
TOTAL GENERAL	67 655		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 500	1 500
Installations générales agencements aménagements divers			1 634	1 634
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			64 282	64 282
TOTAL			67 416	67 416
Prêts, autres immobilisations financières			239	239
TOTAL			239	239
TOTAL GENERAL			67 655	67 655

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	469	375		844
Installations générales agencements aménagements divers	1 634			1 634
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	60 142	1 583		61 724
TOTAL	62 244	1 958		64 202
TOTAL GENERAL	62 244	1 958		64 202

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	375				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 583				
TOTAL	1 958				
TOTAL GENERAL	1 958				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	70 802	123 726			194 528
TOTAL	70 802	123 726			194 528
TOTAL GENERAL	70 802	123 726			194 528
Dont dotations et reprises d'exploitation		123 726			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	239	239	
Personnel et comptes rattachés	168	168	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 479	2 479	
Débiteurs divers	725 956	725 956	
Charges constatées d'avance	2 652	2 652	
TOTAL	731 494	731 494	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	18 193	18 193		
Personnel et comptes rattachés	41 260	41 260		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 147	50 147		
Impôts sur les bénéfices	56	56		
Autres impôts taxes et assimilés	10 050	10 050		
Autres dettes	368 691	368 691		
TOTAL	488 396	488 396		

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	2 479
Total	2 479

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des produits à recevoir

	Montant
PROD D'EXPLOITATION	2 479
Total	2 479

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 505
Dettes fiscales et sociales	71 497
Autres dettes	368 691
Total	455 692

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des charges à payer

	Montant
CHARGES D'EXPLOITATION	4 55 692
Total	4 55 692

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 652
Total	2 652

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Détail des cautions données

Caution donnée au profit du : Société Générale
 Nom des personnes ayant donné leur caution : JF Baillon
 Montant initial de la caution : 16 000

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
 Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
 Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	5 028
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	2 660
45 à 54 ans	11 à 20 ans	17 975
35 à 44 ans	21 à 30 ans	942
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		26 605

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Hypothèses de calculs retenues

Engagements de retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, est estimé au 31 décembre 2017 à 26 605 €, charges sociales incluses.

Cet engagement de retraite est calculé dans cadre d'un départ volontaire à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans.

Il intègre notamment, outre la table de mortalité, un taux de mobilité déterminé par tranche d'âge. Dans un souci de simplification, il n'a pas été pris en compte ni un taux d'évolution des salaires ni un taux d'actualisation.